



Taxes et prix de l'énergie : Pour ou contre l'augmentation du prix de l'énergie par les taxes

L'enjeu

Lutter contre l'effet de serre par une réduction des émissions de CO₂, en sachant que les transports, l'habitat, et l'industrie en sont les principales causes, du fait de leur usage massif des combustibles fossiles (pétrole et gaz). Dans le cadre du protocole de Kyoto de 1997, l'Union Européenne s'est fixée pour objectif de réduire de 8 % ses émissions de gaz à effet de serre au cours de la période 2008 / 2012 par rapport à 1990. En France, comment atteindre cet objectif ? Pour réduire les émissions de CO₂, une piste avancée serait de fixer à un niveau élevé le prix de l'énergie en la taxant fortement. Cette proposition aurait-elle l'effet incitatif souhaité sur les comportements ? Emporterait-elle des effets négatifs ? Après un bref descriptif de la fiscalité énergétique en France, les arguments pour et contre l'augmentation du prix de l'énergie par les taxes sont passés au crible.

La fiscalité de l'énergie : en quoi consiste-elle ? Son poids.

○ La fiscalité sur l'électricité

La fiscalité de l'électricité se compose des taxes locales sur l'électricité (taxe municipale de 8% et taxe départementale de 4 %), ainsi que de la TVA dont le taux est de 5,5 % sur l'abonnement et de 19,6% sur la consommation.

L'électricité est donc taxée en fonction de sa consommation pour son usage domestique et industriel. Mais elle est bien moins taxée pour son usage industriel que domestique (les entreprises peuvent récupérer la TVA qui leur est facturée).

○ La fiscalité sur le gaz naturel : la TICGN

Le gaz naturel à usage domestique n'est pas taxé. Le gaz naturel à usage industriel est taxé (1,19€ par mégawattheure). Il s'agit de la taxe intérieure sur les consommations de gaz naturel (TICGN). Comme pour l'électricité, les abonnements de gaz sont soumis à la TVA au taux de 5,5% et la consommation de gaz à 19,6%. Le gaz naturel, c'est 14% de la consommation d'énergie en France contre 23 % de la consommation d'énergie dans le monde. En 2007, la TICGN a rapporté 201 millions d'euros.

○ La fiscalité sur le charbon : la TICC

Depuis le décret du 14 mai 2007, le charbon qui jusqu'ici n'était pas taxé, a été soumis à la TICC (taxe intérieure sur la consommation de charbon) afin de répondre à une directive européenne, mais son assiette est réduite et son taux faible (1,19€ par mégawattheure). Cependant le charbon utilisé par les particuliers est exonéré.

Le charbon, c'est 4,5 % de la consommation d'énergie en France contre 24 % dans le monde. En terme de production, la France a cessé d'être un pays producteur : les extractions ont été arrêtées.

○ La fiscalité sur les produits pétroliers et le gaz naturel carburant (GVN-gaz naturel véhicule): la TIPP.

La TIPP (taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers) est perçue sur les volumes et non

sur le prix de vente du produit. A noter que la TIPP ne pèse pas du même poids pour tout le monde puisque depuis 2000, les entreprises de transport routier de marchandises et de transport de voyageurs bénéficient sur une base forfaitaire du remboursement partiel de la TIPP. Le pétrole, c'est 36 % de la consommation d'énergie en France, ce qui représente le niveau de consommation mondiale. Qu'en est-il de l'évolution du prix du pétrole ? Nous avons vécu une longue période de hausse continue depuis 2003. Le pic à 145 dollars le baril observé cet été représente une multiplication par 7 depuis le plus bas niveau de 2002, alors qu'en 1973 et 1979 nous avons connu des multiplications par 5 des prix en quelques semaines, ce qui constituait un véritable choc. Depuis l'automne 2008, avec l'entrée en récession économique de l'ensemble de l'OCDE, cette hausse du prix du pétrole s'est brutalement interrompue. Le prix du baril est passé en octobre en dessous des 100 dollars (90 dollars le 6 octobre) pour s'effondrer littéralement : le 26 décembre, le baril ne vaut plus que 35 dollars soit - 75% en 5 mois. A la pompe, le litre d'essence est descendu à 1 €, le gaz vaut moins de 1 € le litre (contre 1,45 € en mai 2008) et le super sans plomb 95 tourne autour de 1€. La TVA se rajoute à la TIPP, au taux normal de 19,6 %. Elle s'applique sur le prix de base augmenté de la TIPP. Les recettes de la TVA sur les produits pétroliers perçues en 2007 se sont élevées à 8,6 milliards d'euros.

La fiscalité énergétique rapporte des sommes considérables à l'Etat, essentiellement grâce à la TIPP.

En 2007, la TIPP a rapporté 24 milliards d'euros à l'Etat, et les rentrées fiscales provenant des produits pétroliers occupaient le 4^{ème} rang, derrière la TVA (135 milliards d'euros), l'impôt sur le revenu (60,5 milliards d'euros) et l'impôt sur les sociétés (53,9 milliards d'euros).

Les recettes de la TVA sur les produits pétroliers perçues en 2007 se sont élevées à 8,6 milliards d'euros. En 2007, la part des taxes (TIPP +TVA) en % du prix à la pompe était de : 63,6 % pour le SP95 ; 62,4% pour le SP98 ; et 53,3% pour le gazole.

La majeure partie du prix du carburant est donc constituée de taxes.

Les quatre énergies les plus répandues (électricité, gaz, pétrole et charbon) sont taxées de façon différente suivant leur usage.

Dans l'ordre décroissant du niveau de taxation, l'usage des produits énergétiques est le plus taxé pour les transports (carburants), puis pour l'énergie domestique et enfin pour l'usage industriel. L'énergie la plus taxée en valeur et en taux est le supercarburant, puis viennent les autres carburants. Loin derrière, l'électricité à usage domestique arrive en position suivante puis vient ensuite le gaz à usage industriel. Enfin, il faut relever que le charbon est très faiblement taxé en France, mais il est peu utilisé (4,5 % de la consommation d'énergie en France contre 24 % dans le monde). Le supercarburant est le produit énergétique le plus taxé en France.

Comme pour la plupart des pays européens (U.E.), la fiscalité de l'énergie se caractérise par :

- une forte taxation des carburants utilisés pour les transports (surtout le supercarburant. Dans une moindre mesure le GPL moins polluant),
- une taxation moyenne de l'électricité,
- une taxation faible du gaz,
- une taxation très faible pour le charbon.

Voilà pour un tableau rapidement brossé de la fiscalité énergétique. On le voit, la taxation de l'énergie peut avoir un impact très important sur le prix de l'énergie, c'est le cas en particulier de la TIPP. Mais peut-on faire de la fiscalité énergétique un outil au service d'une politique environnementale, ce qui n'a pas été le cas jusqu'ici ? Voici, dans le cadre d'une politique écologique, les arguments pour ou contre l'augmentation du prix de l'énergie par les taxes.

Pour l'augmentation du prix de l'énergie par les taxes

→ ***Car elle aboutit à une diminution de la consommation d'énergie.*** La cherté du prix amène à rationaliser la consommation... C'est la chasse au gaspi ! Les conseils se multiplient pour amener les consommateurs à réduire le chauffage, ne pas laisser les lampes allumées en vain, éteindre les appareils en veilleuses, etc... Les économies d'énergie deviennent une priorité. C'est à partir du choc pétrolier de 1974 qu'une politique d'économie d'énergie a été mise en place en France par le gouvernement du fait de la flambée du prix du pétrole...

Le signal prix vient donc modifier nos comportements vis-à-vis de la consommation d'énergie. Et moins d'énergie carbonée consommée (pétrole, gaz), c'est moins de pollution par le CO₂. Mais ne renvoie-t-on pas ainsi la responsabilité au consommateur, en le culpabilisant ? Et quelle mesure de l'impact réel de ces économies d'énergie ?

→ ***Parce qu'elle conduit à rechercher l'efficacité énergétique dans tous les domaines*** (chauffage, transport, bâtiment...). C'est ainsi que de nouvelles normes thermiques sont mises en place dans le bâtiment, qu'il est fait la promotion de véhicules consommant moins de carburants (avec système incitatif à l'appui pour en favoriser l'acquisition tel le bonus/malus, ou la fixation de normes d'émission de CO₂- 130gr de CO₂/km)...

→ ***Parce que le prix élevé de l'énergie tel le pétrole amène à rechercher d'autres sources d'énergie*** à contenu plus faible en carbone. En ce sens, il faut différencier les prix des énergies selon leur contenu en carbone pour amener les consommateurs à changer leurs choix.

→ ***Car elle tend à réduire le différentiel de prix par rapport aux énergies renouvelables*** dont le coût de revient est élevé (photovoltaïque, éolien...).

→ ***Parce qu'elle permet de ralentir la consommation des ressources mondiales de combustibles fossiles*** dont les quantités ne sont pas infinies : il s'agit là d'énergies non renouvelables.

→ ***Taxer l'énergie permet de faire payer le pollueur,*** s'agissant d'énergies combustibles polluantes. C'est donc une application directe du principe pollueur/payeur. A cet égard, les particuliers (ainsi ceux qui utilisent leur véhicule individuel) comme les industriels payent.

→ ***Taxer l'énergie est la garantie d'un effort réparti entre tous*** et non fonction du seul bon vouloir des individus.

→ ***Taxer l'énergie permet d'éviter des coûts futurs exorbitants en matière environnementale.*** De cette manière, en effet, nous payons tout de suite pour agir tout de suite : les recettes fiscales supplémentaires dégagées permettront d'agir en matière environnementale. L'action environnementale se trouve ainsi financée par la hausse du prix de l'énergie que constitue une augmentation de taxe (ex : financer la recherche d'économie d'énergie dans le bâtiment pour la meilleure isolation thermique des immeubles, ou développer la recherche en matière d'énergies renouvelables – solaire, éolien et autres (courants marins...)).

→ ***L'augmentation du prix de l'énergie par les taxes maintenant facilite les transitions.*** Elle incite à favoriser les restructurations, dans le long terme, pour agir en profondeur, plutôt que d'agir dans l'urgence pour réparer, et comment ? Les acteurs économiques (Etat, particuliers, entreprises) révisent leurs choix et investissements de façon profonde et durable. C'est un signal prix lisible sur le long terme.

→ **La taxation de l'énergie est un outil pour l'Etat** pour opérer une augmentation contrôlée du prix de l'énergie plutôt que de laisser le marché réguler le prix de l'énergie à la hausse ou à la baisse en fonction de l'offre et de la demande. L'augmentation du prix de l'énergie par les taxes évite ainsi les baisses intempestives dues au marché, qui stoppe efforts d'économies d'énergie et investissements en faveur des ENR.

→ **L'augmentation du prix de l'énergie par les taxes permet de réduire la dépendance énergétique** de la France dont le taux de dépendance énergétique est d'environ 50% (ce taux diffère en fonction de l'énergie primaire utilisée) et se situe à la moyenne européenne, du fait qu'elle ne dispose pas de combustibles fossiles - pétrole, gaz, charbon- (et sans compter l'uranium, indispensable à la production nucléaire, que la France importe en totalité). Les autres sources d'énergie (ENR) se trouvent ainsi favorisées. Cette question pose aussi le cadre géographique pertinent de cette dépendance énergétique (Europe...).

▣ Contre l'augmentation du prix de l'énergie par les taxes

→ **Car elle pénalise le pouvoir d'achat des ménages modestes.** Comment à la fois affirmer le droit d'accès de tous à l'énergie, pour se chauffer, se transporter, et vouloir diminuer la consommation de l'énergie au plan global en procédant à de lourdes augmentations de prix ? L'énergie est à la base de toutes les activités humaines (se chauffer, s'éclairer, cuire les aliments, produire...). A l'évidence, ce seront les ménages en difficulté financière (précaires, chômeurs, bas revenus) qui seront d'abord pénalisés, or ils sont de plus en plus nombreux avec la crise économique, et ils ne figurent pas dans les gros consommateurs ! De fortes augmentations du prix de l'énergie sur une population défavorisée peut mener purement et simplement à l'explosion sociale. Ainsi, fin novembre 2008, la Guyane est entrée en action, revendiquant une baisse de 50 centimes sur le prix du carburant qui avait atteint 1,77 €. Le prix a été baissé de 30 centimes suite à la révolte des guyanais... Et en janvier/février 2009, le collectif LKP de la Guadeloupe réclamait outre une hausse du salaire minimum de 200 €, la baisse du prix du carburant, des produits de première nécessité, des impôts et des taxes.

L'argument selon lequel les ménages les plus modestes seront pénalisés par une augmentation du prix de l'énergie peut tomber si on met en place des tarifs sociaux pour eux : tarif social pour l'électricité et le gaz, voire une tranche gratuite. Mais ce n'est pas possible pour le carburant... Une piste serait de différencier les tarifs selon l'usage de l'énergie considérée en mettant en place une taxation allégée pour la satisfaction des besoins premiers.

→ **L'augmentation du prix de l'énergie (le carburant en particulier) pèse de manière disproportionnée sur certaines catégories de populations** (routiers, artisans-pêcheurs...)

→ **L'incitation par les prix à changer de comportement n'est opérante que si les possibilités de changement de choix sont réelles.** Sinon le consommateur se retrouve piégé.

→ **L'augmentation du prix de l'énergie aux fins d'économie d'énergie ne peut donc se substituer à la recherche de nouveaux développements technologiques** permettant de réduire l'usage des combustibles fossiles fortement carbonés tels le pétrole ou le charbon. Il faut pour cela un investissement massif de l'Etat dans la recherche et le développement s'inscrivant dans une politique environnementale déterminée.

→ **Les subventions allouées à ce type de recherche et à l'installation des équipements (développement des ENR, etc...) constituent une alternative crédible** à l'augmentation du prix de l'énergie par les taxes, la source de financement étant le budget de l'Etat. Cela nécessite une politique publique favorisant l'émergence des ENR.

→ **Autre alternative possible : l'augmentation du prix de l'énergie par la mise en place de marchés de quotas d'émission de CO2.** C'est la solution adoptée au niveau européen. Dans ce cas, c'est le marché qui se charge de réguler le prix de la tonne de CO2 en fonction de l'offre et de la demande. Le problème, c'est que les quotas alloués ont été tellement généreux que le système n'a pas fonctionné : le prix de la tonne de CO2 est tombé très bas, à moins de 10 € ! Le principe pollueur/payeur s'est trouvé vide de tout contenu.

→ **L'augmentation brutale du prix du pétrole lors des chocs pétroliers de 1973 et 1979 a contribué à amener la France à rechercher et développer la filière énergétique nucléaire,** qui permet de produire massivement de l'électricité à bas prix pour les ménages et l'industrie (78% de la production d'électricité est d'origine nucléaire). Compte tenu de cette orientation, EDF a poussé à cette époque au « tout électrique ». Comme le nucléaire ne produit pas de CO2, Borloo met en avant le choix français du nucléaire comme s'il s'agissait d'un choix écologique, en occultant les risques spécifiques à cette filière (risques d'accidents majeurs tels ceux de Three Mile Island et Tchernobyl) et le problème des déchets nucléaires... Cependant le carburant est incontournable pour les transports (excepté tout de même les trains et voitures électriques).

→ **L'augmentation du prix de l'énergie atteint la compétitivité des entreprises françaises.** Ainsi aux USA, l'essence est moins taxée qu'en France. Une solution avancée serait de frapper les importations des pays qui taxent peu l'énergie par des droits de douane. Cela pose cependant le problème du protectionnisme : va-t-on fermer notre pays aux autres ? Autre problème : les droits de douane sont fixés au niveau européen depuis 1993, et non plus au niveau de la France.

→ **Le prix élevé de l'énergie constitue un encouragement à la délocalisation d'activités polluantes** hors de nos frontières (fuite de carbone). Nous sommes dans le cadre de la mondialisation libérale ! Ce déplacement d'activités polluantes est bien sûr nuisible aux populations des pays du Sud. On en revient à la proposition d'une taxe différentielle écologique instaurée aux frontières (sous forme de droits de douane) pour protéger nos pays des pays n'appliquant pas les traités concernant le climat. Les pays du Nord iront-ils vers un nouvel impérialisme vert ?

→ **Le prix élevé du pétrole en France depuis les années 70** n'est pas dû seulement à l'augmentation brutale de son prix par les pays producteurs de pétrole (réunis au sein de l'OPEP), mais aussi largement à la forte taxation du pétrole frappé par la TIPP et la TVA. Est-ce que cela a pour autant généré une réorientation de la politique de l'Etat en faveur de l'environnement ? La réponse est non. C'est seulement une politique d'économie d'énergie qui a été mise en place. Est-ce que cela a fondamentalement changé les comportements des entreprises et des ménages ? Guère. Est-ce que cela a suscité un investissement en faveur des énergies renouvelables ? Peu d'efforts en ce sens en France. Pourquoi ? La TIPP telle qu'elle a été instituée a eu pour objectif premier d'assurer des ressources fiscales à l'Etat et d'éviter une trop grande consommation de pétrole génératrice d'importations élevées et donc de dépendance énergétique.

La TIPP, pas plus que la TICGN n'ont été inscrites dans le cadre d'une politique environnementale.

Conclusion - L'élément essentiel : la volonté d'une véritable politique environnementale

Augmenter le prix de l'énergie par les taxes n'a jusqu'ici comme résultat que de laisser la fiscalité énergétique à sa vocation budgétaire première de remplir les caisses de l'Etat et des collectivités locales. En tout état de cause, l'augmentation du prix de l'énergie par les taxes ne saurait être une fin en soi. **Elle doit être conçue comme l'un des moyens d'une politique écologique et non comme une voie unique.** Et s'il faut en passer par la taxe, il faut prendre garde à ne pas pénaliser les plus démunis en **prévoyant des mécanismes d'allègement, d'exonération, ou de mise en place de tarifs sociaux.**

Mais, bien d'autres moyens peuvent être utilisés comme le recours aux ressources budgétaires classiques de l'Etat en allouant des subventions, comme en finançant des programmes de recherche, comme par la mise en place de réglementations, de normes, de mesures de sobriété énergétique avec pour objectif la maîtrise de l'énergie.

Tous les moyens doivent se conjuguer au service d'une politique de l'environnement, aucun n'est à exclure. Mais il faut à chaque fois en mesurer la portée et les limites. En la matière, c'est la volonté de **mener une politique écologique qui constituera l'élément déterminant.** Pour donner à la fiscalité énergétique le sens d'une fiscalité écologique dont l'objectif est de modifier les comportements, il faut donc l'intégrer dans le cadre d'une véritable politique de l'environnement. **Les changements de fonds recherchés peuvent être obtenus** en affectant tout ou partie des ressources

collectées en matière de fiscalité énergétique à des fonds affectés à une politique écologique (financement de la recherche de nouveaux développements technologiques, investissement pour le développement des ENR...).

Et pour une politique environnementale, l'objectif premier est bien évidemment de taxer l'énergie en fonction du contenu en carbone. Qu'en est-il ? Par rapport au contenu en carbone, les carburants très polluants en CO2 apparaissent comme les plus taxés, suivi par les combustibles (comme le fioul). Le gaz, moins polluant en CO2, est aussi moins taxé. Cela va dans le bon sens avec tout de même un bémol : la source d'énergie la plus polluante (le charbon) est aussi la moins taxée (mais n'est plus guère utilisé en France). Mais n'oublions pas que la production d'énergie génère bien d'autres pollutions que le carbone. Toutes les formes polluantes doivent être visées, et le principe pollueur/payeur doit s'appliquer à toutes les sources de pollution.

Aujourd'hui, il y a une absence totale de projection sur l'avenir. La crise économique peut-elle amener le gouvernement à changer de politique dans un sens plus favorable à l'environnement ?

En tant que syndicalistes, nous avons aussi une responsabilité dans l'entreprise, nous pouvons agir en son sein pour réduire les gaspillages d'énergies, tout en améliorant les conditions de travail.